



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 14-17 novembre 2022

Distribution: générale	Point 1 de l'ordre du jour
Date: 3 novembre 2022	WFP/EB.2/2022/1/2/Rev.1
Original: anglais	Adoption de l'ordre du jour
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Ordre du jour provisoire annoté

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa deuxième session ordinaire de 2022. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Désignation du Rapporteur*

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

3. *Déclaration liminaire du Directeur exécutif*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Directeur exécutif présente au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le PAM est confronté.

4. *Questions de politique générale*

a) Recueil des politiques relatives au Plan stratégique

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) indiquait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. Conformément à ce qu'a demandé le Conseil en 2010, le recueil a été restructuré afin de mettre l'accent sur les politiques relatives aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

b) Point sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome*

À sa deuxième session ordinaire de 2010, le Conseil a demandé au Secrétariat de rendre compte tous les ans de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome. Le rapport fait un tour d'horizon complet de la collaboration entre ces organismes et présente les nouveaux domaines de collaboration, les nouvelles initiatives et les nouveaux partenariats concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce document est présenté au Conseil **pour information**.

5. Ressources, questions financières et budgétaires

a) Plan de gestion du PAM pour 2023-2025

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, du Plan de gestion du PAM pour la période 2023-2025, y compris le budget du PAM pour 2023.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

b) Point sur le Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie

À sa session annuelle de 2022, le Conseil a approuvé la création du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie. Il a également demandé au Secrétariat de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2022, des informations plus détaillées concernant le Fonds, indiquant la hiérarchisation des pays par ordre de priorité, les activités envisagées, l'avantage comparatif qu'offre le PAM pour aider les gouvernements à mener les activités proposées, le mécanisme de sélection et d'allocation prévu, les indicateurs de performance clés définis pour mesurer les résultats et les effets des programmes correspondants, et la façon dont la coopération avec d'autres partenaires, en particulier les partenaires de développement, sera assurée. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

c) Plan de travail de l'Auditeur externe

Ce document expose le plan de travail de l'Auditeur externe et renseigne de manière détaillée sur les activités d'audit prévues pour la période 2022-2023. Le plan de travail prévoit des audits, financier et de performance, ainsi que les visites sur le terrain programmées par l'Auditeur externe. Ce document est présenté au Conseil **pour information**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

* Les points signalés par un astérisque sont présentés pour information uniquement mais seront tout de même examinés pendant la session.

6. **Rapports d'évaluation**

➤ Rapports succincts des évaluations de plans stratégiques de pays et réponses de la direction

Ces évaluations passent en revue et analysent toutes les activités du PAM indiquées dans les plans stratégiques de pays. Elles en évaluent la performance et les résultats et fournissent des éclairages qui permettront de prendre en connaissance de cause les décisions concernant le positionnement du PAM, les partenariats stratégiques, la conception des programmes et leur mise en œuvre. Les constatations et les recommandations issues des évaluations aideront les bureaux de pays à élaborer les plans stratégiques de pays suivants et à exécuter les programmes. Les rapports succincts des évaluations des plans stratégiques de pays et des plans stratégiques de pays provisoires ci-après sont présentés au Conseil **pour examen**:

- a) Afghanistan (2018–2022)
- b) Bolivie (État plurinational de) (2018–2022)
- c) Équateur (2017–2021)
- d) Inde (2019–2023)
- e) Jordanie (2020–2022)
- f) République kirghize (2018–2022)
- g) Pakistan (2018–2022)
- h) Pérou (2018–2022)
- i) Soudan du Sud (2018–2022)
- j) Sri Lanka (2018–2022)
- k) Soudan (2019–2023)
- l) Tadjikistan (2019–2024)

7. **Questions opérationnelles**

a) Plans stratégiques de pays

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des plans stratégiques de pays ci-après:

1. Bolivie (État plurinational de) (2023-2027)
2. Équateur (2023-2027)
3. Guinée-Bissau (2023-2027)
4. Honduras (2023-2027)
5. Inde (2023-2027)
6. Jordanie (2023-2027)
7. République kirghize (2023-2027)
8. Liban (2023-2025)
9. Pakistan (2023-2027)
10. Pérou (2023-2026)
11. Soudan du Sud (2023-2025)

12. Sri Lanka (2023-2027)
13. Tadjikistan (2023-2026)
14. Timor-Leste (2023-2025)
15. Türkiye (2023-2025)
16. Yémen (2023-2025)

b) Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles

1. Révisions de plans stratégiques de pays et de plans stratégiques de pays provisoires et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2022

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les révisions de plans stratégiques de pays et de plans stratégiques de pays provisoires et les augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués.

2. Opérations d'urgence limitées et activités d'intervention immédiate approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2022

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les opérations d'urgence limitées et les activités d'intervention immédiate approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués.

- c) Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel*

Un exposé oral consacré à un aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel, y compris ceux directement liés aux répercussions de la pandémie de COVID-19, sera présenté au Conseil **pour information**.

8. **Questions d'organisation et de procédure**

- a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2023-2024

En application de l'article III de son Règlement intérieur, le Conseil est saisi, **pour approbation**, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2023-2024.

9. **Résumé des travaux de la session annuelle de 2022 du Conseil d'administration**

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, un résumé des travaux de sa session annuelle de 2022 lui est présenté **pour approbation**.

10. **Questions diverses**

- a) Rapport sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM

Un rapport sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM est présenté au Conseil **pour information**.

b) Présentation orale sur la visite sur le terrain du Conseil d'administration du PAM*

Un rapport sur la visite sur le terrain du Conseil d'administration du PAM sera présenté oralement au Conseil **pour information**.

11. Vérification des décisions et recommandations adoptées

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.